

Agent ou agente de liaison entre le CNJ et le CCNMP

Catégorie:

1. Organisation et gouvernance

Numéro de la politique:

1.3.2.3

Article de la politique:

Comités

Approuvée par:

Directeur général ou directrice générale

Date d'approbation:

Jeu, août 19, 2010

Date d'entrée en vigueur:

20 août 2010

Date de modification la plus récente:

Lun, juil 6, 2015

Date de la prochaine révision:

Mer, août 1, 2018

Personne-ressource:

Directeur général ou directrice générale

Nous rejoindre:

Contact de personnes par courriel [1]

1 Nomination

1.1 L'agent ou l'agente de liaison sera nommé au Comité national sur le jugement (CNJ) et au Comité consultatif national en matière de politique (CCNMP) pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

1.2 Le ou la titulaire de ce poste fera partie du CNJ où il ou elle aura droit de vote.

1.3 Le ou la titulaire de ce poste sera membre d'office du CCNMP où il ou elle n'aura pas de droit de vote.

1.4 Le ou la titulaire de ce poste sera nommée au Comité national d'éthique.

1.5 Le mandat commence à la fin de l'ESPC.

1.6 Une demande d'expression d'intérêt envers le poste d'agent ou d'agente de liaison sera affichée trois mois avant la fin de l'ESPC qui représente la fin du mandat du titulaire en cours par le directeur général ou la directrice générale.

1.7 Le jury de sélection sera composé du président ou de la présidente du CNJ, du président ou de la présidente du CCNMP, du président ou de la présidente du Comité national d'éthique, et du directeur général ou de la directrice générale.

2 Responsabilités

L'agent ou l'agente de liaison :

2.1 participera à toutes les rencontres du CNJ, toutes les rencontres du CCNJ et aux rencontres du CCNMP, le cas échéant, et fournira les renseignements et les perspectives des trois comités;

2.2 prendra part aux délibérations du Comité national d'éthique et de sécurité;

2.3 à l'ESPC :

1. aidera à former les ambassadeurs qui fournissent un soutien aux finalistes;
2. facilitera les communications entre les délégués et déléguées, et l'équipe chargée du jugement;
3. aidera à orienter les juges relativement à la façon d'interagir respectueusement avec les finalistes, et à

- l'importance de respecter les différences culturelles;
- 4. aidera à orienter les finalistes relativement au processus de jugement;
- 5. sera disponible durant les jugements en tant que personne-ressource pour les ambassadeurs, les finalistes et les juges.

3 Qualifications

Le candidat idéal ou la candidate idéale :

- 3.1 fera preuve d'excellentes compétences organisationnelles et d'habiletés de communication supérieures auprès des jeunes;
- 3.2 aura fait preuve de leadership dans le cadre d'expo-sciences régionales;
- 3.3 aura été délégué ou déléguée, ou délégué remplaçant ou déléguée remplaçante, au moins une fois à l'ESPC;
- 3.4 aura de l'expérience dans le domaine du jugement à une expo-sciences régionale, à l'ESPC ou lors d'un événement similaire;
- 3.5 montrera qu'il ou elle possède des connaissances solides dans le domaine de l'éthique liée à la participation d'êtres humains et d'animaux;
- 3.6 aura été membre du CNJ ou du CCNMP ou d'un comité similaire.

URL source: <https://youthscience.ca/fr/policy/agent-ou-agente-de-liaison-entre-le-cnj-et-le-ccnmp>

Liens

[1] https://youthscience.ca/fr/email/node/746/field_contact_email